



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de LA POSTOLLE

5.1.2.11 Plan des servitudes d'utilité publique

Ensemble de la commune au 1/5 000ème

Plan n°5.1.2.11

Arrêté par délibération du Conseil
Communautaire : le 20/08/2019
Approuvé par délibération du Conseil
Communautaire : le 26/05/2021



0 50 100 150 200 250 m

* Origine cadastre (C) : DGFIP - Données de l'Etat révisées - 2012
Plan cadastre actualisé au Octobre 2019

- Légende de la commune concernée :**
- Limite de la commune concernée
 - AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques
 - Monument historique
 - Périmètre de protection
 - AS1 : Servitude attachée à la protection des eaux potables instituées en vertu de l'article L.20 du Code de la santé
 - Périmètre de protection immédiat
 - Périmètre de protection rapproché
 - Périmètre de protection éloigné
 - I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
 - HTB
 - HTA
 - PT2 : Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat

